



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 31343

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réforme prévue de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Ce projet de réforme est très attendu par les responsables des associations d'aide aux personnes handicapées notamment de l'association française contre les myopathies (AFM) et de l'association des paralysés de France (APF). Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement sur cette réforme et s'il est dans ses intentions de proposer rapidement son inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

Texte de la réponse

La loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales a permis aux acteurs publics et privés de développer des prises en charge adaptées aux besoins des personnes handicapées, âgées ou en difficultés sociales. Les grands principes qui ont inspiré cette législation et qui fondent l'identité du secteur social et médico-social demeurent aujourd'hui pertinents. Toutefois, l'évolution des besoins de la population et des réponses qui leur sont apportées rend nécessaire une adaptation du cadre juridique actuel. Tel est le sens des travaux préparatoires à la révision de la loi sociale du 30 juin 1975 qui ont fait l'objet de réflexions largement concertées sur le plan technique. L'Assemblée nationale a confié à M. Pascal Terrasse la conduite d'une mission parlementaire sur cette réforme qui permettra d'enrichir encore ce projet, qui pourrait être présenté au Parlement en 2000, pour accompagner le développement des institutions sociales dans les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31343

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 décembre 1999

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3563

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7154